

**Déclaration du Comité Général de l'Union Départementale  
des Hauts-de-Seine**

**2 et 3 février 2016**

92

la

coqtt



**LE 18 JANVIER, HOLLANDE A PRESENTE SON PLAN AU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL :**

**C'ETAIT GATTAZ QUI PARLAIT PAR SON INTERMEDIAIRE CAR IL ANNONCE LA GUERRE TOTALE CONTRE LES DROITS DES SALARIES !**

Le comité général de l'UD CGT92, réuni les 2 et 3 février, a pris connaissance des annonces de Hollande le 18 janvier. Ces annonces sont faites à l'ombre de l'état d'urgence, alors que le gouvernement a fait condamner huit de nos camarades CGT Goodyear à 9 mois de prison ferme, pour avoir simplement voulu défendre leur emploi. Répondant aux vœux du MEDEF, Hollande annonce :

- Exonérations des cotisations sociales pour les entreprises de moins de 250 salariés et mise en faillite programmée de la Sécurité Sociale
- 500 000 jeunes en apprentissage, taillables et corvéables à merci par les patrons.
- Réforme de l'assurance-chômage pour réduire la durée de l'indemnisation

## **MAIS SURTOUT IL ANNONCE LE PROJET DE LOI « TRAVAIL » !**

Hollande a annoncé la loi « Travail », rassemblant les éléments accumulés depuis des mois dans les différents rapports (Combrexelle, Badinter, Metling) et les différents groupes de travail intégrant l'ensemble des organisations syndicales.

### **I. Hollande veut rendre le Code du Travail facultatif**

De quoi s'agit-il ? : *« Le projet de loi donnera aussi plus de place à l'accord collectif, et lorsqu'il est conclu dans l'intérêt de l'emploi, les stipulations de cet accord pourront s'imposer à celles du contrat de travail. C'est une évolution importante et qui permettra là encore, si les partenaires sociaux s'en emparent, d'adapter le droit du travail [...] aux réalités économiques et aux spécificités locales ».*

De la même façon qu'avec la loi NOTRe le gouvernement atomise la république et le statut des fonctionnaires ; avec la loi « Travail » le gouvernement veut atomiser le code du Travail.

C'est l'inversion de la hiérarchie des normes (déjà mise à mal par les lois de 2004, 2008 et l'ANI de 2013). C'est la généralisation de l'accord d'entreprise comme règle au-dessus de la loi et des conventions collectives.

Par exemple la loi « Travail » doit permettre de *« réécrire les règles en matières de temps de travail [...] en permettant [...] de fixer le taux de majoration et le nombre d'heures supplémentaires ou de moduler d'avantage le temps de travail au-delà de l'année ».* Les patrons pourront imposer de travailler 48 heures par semaines sans verser un euro de plus.

**En clair : le Code du Travail deviendra facultatif !**

**Un patron pourra y déroger par un accord d'entreprise.**

**Nous alertons tous les syndicats :** le gouvernement avance à marche forcée : présentation en conseil des ministres le 09 mars, passage à l'assemblée nationale en avril pour un vote définitif avant le mois de juin ! Et il n'exclut pas le recours au 49-3 (adoption de la loi sans vote).

## II. Compte Personnel d'Activité (CPA) :

Le gouvernement avait prévu dans la loi Rebsamen la création du CPA. Qu'est-ce que le CPA ? Un compte individuel attaché à la personne contre les droits collectifs tels que le Code du Travail, les conventions collectives et les statuts.

Pour Hollande, le CPA a vocation à développer le nombre de travailleurs « indépendants », c'est-à-dire placés en dehors de la protection du code du travail et de la Sécurité Sociale. Il lie la création du CPA et la réforme de l'assurance-chômage à propose de laquelle il indique qu'il faut « *revoir un certain nombre de règles et [...] réorienter les financements* ».

Le 18 janvier Hollande a appelé « *chacun à prendre sa part* ». Et par chacun il entend surtout les organisations syndicales de salariés qui, selon la feuille de route issue de la conférence sociale du 19 octobre, devraient être les « *ambassadeurs* » auprès des salariés des plans du gouvernement.

Le gouvernement nous dit que le CPA a été négocié avec les organisations syndicales. En réalité il n'y a qu'une concertation à partir d'une feuille de route qui a été déterminée par le seul gouvernement lors de la conférence prétendument sociale. Dans cette concertation, les syndicats ne sont que les sous-traitants du donneur d'ordre qu'est le gouvernement, lequel avait inscrit cet objectif de CPA dans sa loi Rebsamen.

**La remise en cause du caractère national, obligatoire et protecteur du Code du Travail, c'est livrer les salariés aux mains des patrons, entreprise par entreprise !**

**Le CPA, c'est l'individualisation des droits collectifs, et donc la remise en cause de chacun de ces droits !**

**Hollande s'est fixé comme but de « *redéfinir notre modèle économique et social* ».**

**C'est vrai, il compte le renvoyer à l'âge de pierre. Il l'a répété ce lundi 18 janvier : « *ce qui compte, c'est de faire les réformes jusqu'au bout* ».**

Pour mieux semer la confusion, Valls reprend le mot d'ordre de la CGT de « Sécurité Sociale Professionnelle ». Mais notre projet revendicatif est à l'opposé de la régression sociale recherchée avec le CPA, car pour la CGT il s'agit de conquérir la garantie du maintien du salaire en cas de rupture du contrat de travail, donc d'étendre la garantie d'un certain maintien du salaire obtenue grâce à la Sécurité Sociale en cas de maladie, maternité, ou accident de travail.

Historiquement, ce sont les conquêtes sociales issues des luttes revendicatives, le Code du Travail, les Conventions Collectives, le Statut de la Fonction Publique et la Sécurité Sociale, qui ont permis d'avancer dans la voie de l'émancipation du salarié vis-à-vis de l'employeur. La conquête de ces droits a obligé l'employeur à reconnaître que la force de travail ne pouvait se réduire à une marchandise qu'il négocie et achète de gré à gré dans un face à face solitaire avec le salarié.

Or, force est de constater que l'ensemble de ces conquises sociales se trouve attaqué de façon méthodique par le gouvernement allié au MEDEF qui veulent les détruire. Il y a donc imposture totale à présenter le CPA comme un progrès possible ! Nous refusons cette supercherie qui ne vise qu'à camoufler la gravité de l'attaque portée par le gouvernement sur le Code du Travail !

C'est au contraire en refusant la destruction de nos conquêtes sociales, c'est en défendant les droits qui y sont attachés tels que les cotisations sociales, véritable salaire socialisé, le SMIC, les grilles de salaire et de classification, la durée légale du travail et la notion d'heures supplémentaires qui en découle, ...etc. que nous ouvrirons une réelle perspective de progrès social, un espoir de conquête de nouveaux droits.

## **Pour le Comité Général de l'UD CGT 92, il est temps de dire « Assez de reculs ! » et de l'imposer par nos luttes**

La CGT l'a affirmé : il existe une alternative. Les travailleurs ont droit à un emploi, avec un vrai salaire et des droits collectifs. Parce que la CGT revendique la réduction du temps de travail à 32 heures pour travailler moins, mieux et tous, elle ne laissera pas passer une loi qui permettra aux patrons de faire **leur** loi dans chaque entreprise. Les 40 milliards du CICE pourraient servir à créer un million d'emploi dans la fonction publique. La consultation CGT Travail – Vie participe à l'élévation du niveau de conscience nécessaire à la construction des luttes.

Nous approuvons le fait que la CGT ne soit pas allée à la conférence sociale du 19 octobre. La politique du gouvernement actuel se situe dans la continuité des gouvernements précédents, c'est toujours plus pour le capital et le patronat, toujours moins pour les salarié-es. Nous réaffirmons que notre place n'est pas d'être les ambassadeurs ni les partenaires du gouvernement, mais du côté des salariés pour la défense de nos revendications. Pour le gouvernement actuel, le dialogue social consiste à intégrer les organisations syndicales au système capitaliste, de s'en servir comme relais de la mise en place de sa politique.

Depuis le 19 octobre, au niveau national comme dans les branches, la CGT est allée porter ses propositions dans les groupes de travail mis en place par le gouvernement (CPA, sur le nombre de conventions collectives...). La CGT a été auditionnée dans le cadre du rapport Combrexelle, du rapport Metling, du rapport Badinter. Qu'est-il sorti de tout ça? Exactement ce que le gouvernement avait prévu au point de départ !

Dans la fonction publique, le gouvernement a prétendu soumettre à la négociation le protocole PPCR. Face à l'opposition des syndicats majoritaires il a eu recours à un « 49-3 » social pour passer en force. Et aujourd'hui le gouvernement nous demande de mettre en œuvre son contenu dans le cadre de groupes de travail à tous les niveaux.

**L'expérience a montré que le gouvernement ne déviara pas d'un pouce de ses projets à moins que la mobilisation ne le fasse reculer.**

**La CGT n'a rien à gagner dans les « groupes de travail » mis en place par le gouvernement pour réaliser ses projets. Les travailleurs en lutte pour la défense de leurs droits n'ont rien à en attendre.**

**Alors que les grèves se multiplient pour la défense des salaires, du droit du travail, contre les licenciements, la CGT doit être à la hauteur des enjeux. La journée du 26 janvier dans la fonction publique constitue un élément de confiance important. Préparons tous ensemble une perspective d'action : la grève interprofessionnelle. C'est ce qui doit animer le 51<sup>ème</sup> congrès de la CGT.**

**HOLLANDE, LE GOUVERNEMENT ET LE MEDEF VEULENT DEMOLIR LES DROITS DES TRAVAILLEURS ! ILS NE DOIVENT PAS PASSER !**

**LA CGT DOIT ORGANISER LA MOBILISATION POUR OBTENIR :**

- LA LEVEE DE L'ETAT D'URGENCE ! L'ABANDON DES PROJETS DE LOIS LIBERTICIDES !**
- L'AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES, DES RETRAITES, DES PENSIONS ET LA FIN DU GEL DU POINT D'INDICE !**
- LE RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL – EL KHOMRI !**

